

**PREAVIS MUNICIPAL N°03/2022****Comptes communaux et gestion de l'exercice 2021**

Municipale responsable: Mme Evelina Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art.32,
- du Règlement du Conseil communal de Trélex du 18 août 2014, art. 93

La Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2021.

Préambule

Les comptes de la Commune 2021 se soldent par un excédent de revenus de CHF 452'299.- après amortissements, prélèvements et attributions sur les fonds de réserve, alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 334'050.-.

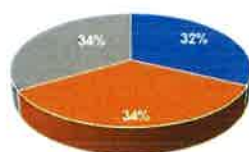
Les revenus de la Commune s'élèvent à 12'543'400.- contre des charges à CHF 12'091'100.-. Cette deuxième année COVID19 a encore eu une certaine incidence sur nos comptes 2021.

Comptes 2021

Rubrique	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1-Administration Générale	1'029'900	122'937	1'075'870	95'850	935'379	149'488
2-Finances	3'427'694	9'631'325	2'909'087	8'860'893	3'974'262	8'995'486
3-Domains et bâtiments	1'083'329	1'470'754	913'880	1'394'340	844'013	1'299'958
4-Travaux	983'438	506'950	1'079'530	435'800	993'895	507'249
5-Instruction publique	822'664	331	874'035	1'000	756'591	94
6-Police	424'370	27'649	432'689	6'260	447'632	74'728
7-Sécurité sociale	3'906'184	374'418	3'843'102	0	5'146'972	2'288'229
8-Services industriels	413'521	409'035	460'935	460'935	436'638	436'638
Total	12'091'100	12'543'400	11'589'128	11'255'078	13'535'383	13'751'869
Excédent		452'299	334'050			216'486

Pour l'exercice 2021, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 32%, le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre de nos Intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent 71% de la totalité de nos revenus, si nous ne prenons pas en compte le retour du Canton concernant les acomptes péréquatifs.

Charges 2021



Revenus 2021



Les présents comptes sont basés sur :

- Le nombre d'habitants au 31 décembre 2021 à 1439
- Les décomptes péréquatifs provisoires 2021 basés sur les rentrées d'impôts 2021
- Les participations intercommunales 2021 validées par leurs conseils respectifs

Charges nettes du Canton et Intercommunalités

Le tableau ci-dessous présente les charges nettes, selon les décomptes finaux, attribuées au Canton © et aux Intercommunales pour le réalisé 2021 (2021), le budget 2021 (B2021) et le réalisé 2020 (2020).

Éléments charges nettes (CHF)	2021	B2021	Ecart 2021 vs B2021	2020	Ecart 2021 vs 2020
Participation à la cohésion sociale ©	3 266 664	3 634 402	-367 738	2 603 047	663 617
Administration police ©	274 668	294 789	-20 121	259 751	14 917
Transport public ©	105 244	95 000	10 244	101 516	3 728
LEM ©	13 728	13 700	28	13 623	105
Péréquation horizontal	2 075 075	2 362 294	-287 219	2 199 178	-124 103
AISGE Primaire & Secondaire	805 336	853 805	-48 469	741 151	64 185
UAPE	173 396	138 000	35 396	163 059	10 337
ARAS EVAM	20 765	21 500	-735	19 733	1 033
Paroisse	8 882	8 500	382	6 729	2 153
Orientation professionnel & Dentaire	8 432	10 230	-1 798	8 477	-45
Réseaux égouts & épuration	132 938	128 000	4 938	124 088	8 851
Déchetterie	71 944	98 000	-26 056	93 327	-21 383
SAPAN	37 357	63 000	-25 643	54 300	-16 943
STI	4 273	4 000	273	3 861	412
SDIS	54 759	60 500	-5 741	56 250	-1 491
ORPC	28 818	29 000	-182	28 854	-37
Région Nyon	29 879	42 200	-12 321	28 680	1 199
Total charges nettes	7 112 159	7 856 920	-744 761	6 505 624	606 535

Le budget 2021 est respecté, avec les rares exceptions qui dépendent du Canton ou du nombre d'habitants/enfants.

Recettes fiscales et part à des recettes cantonales

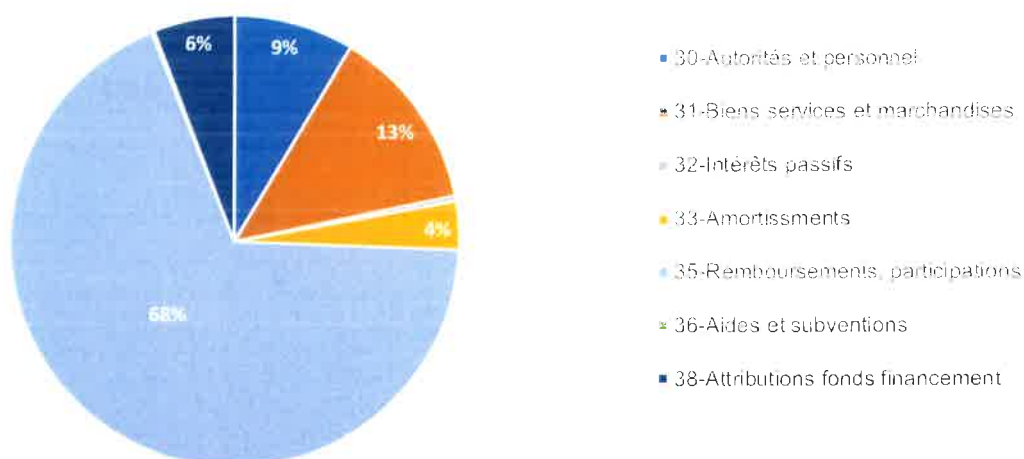
Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt.

Impôts (CHF)	2021	B2021	Ecart 2021 vs B2021	2020	Ecart 2021 vs 2020
Impôt sur le revenu	5 096 160	5 610 600	-514 440	4 735 299	360 861
Impôt sur la fortune	1 555 840	1 641 800	-85 960	1 087 008	468 832
Impôt à la source	27 005	49 200	-22 195		27 005
Impôt spécial des étrangers		68 500	-68 500	66 554	-66 554
Rétrocession impôt frontaliers	18 029	9 200	8 829	7 298	10 732
Total personnes physiques	6 697 034	7 379 300	-682 266	5 896 159	800 875
Impôt bénéfice net	2 473	27 300	-24 827	6 181	-3 708
Impôt sur le capital	21 838	2 100	19 738	2 062	19 776
Impôt complémentaire immeubles	7 570	5 000	2 570	6 901	669
Total personnes morales	31 881	34 400	-2 519	15 143	16 737
Impôt foncier	415 231	377 400	37 831	391 100	24 131
Droit de mutation	487 548	315 900	171 648	552 402	-64 854
Impôts récupérés après défalcatons	1 309	42 500	-41 191	1 316	-7
Impôts sur gains immobiliers	1 066 158	204 100	862 058	258 778	807 380
Recettes diverses	1 970 245	939 900	1 030 345	1 203 595	766 650
Total des recettes fiscales	8 699 160	8 353 600	345 560	7 114 897	1 584 263

D'une manière générale, les revenus augmentent de CHF 345'560.- par rapport au budget et de CHF 1'584'263.- par rapport aux comptes 2020.

Comptes 2021 - par Nature

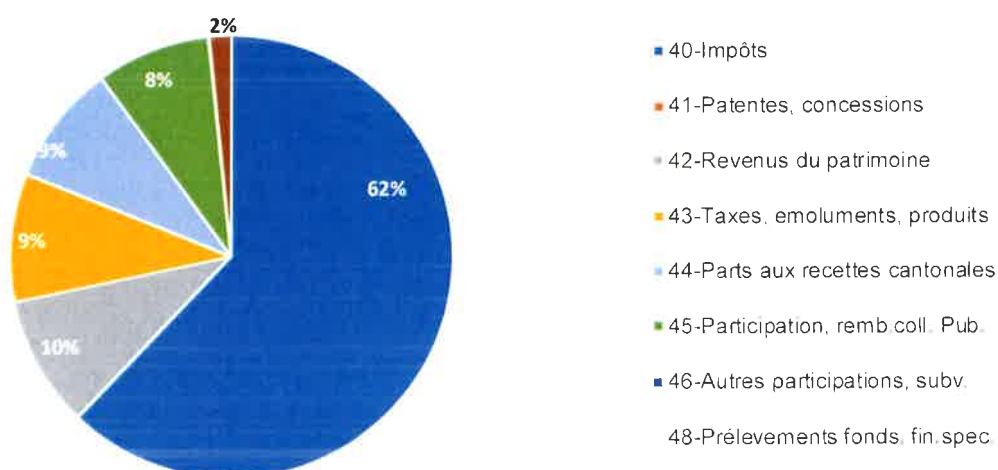
Comptes 2021- Charges par Nature



82% des charges par nature de CHF 12,1 Mio sont expliquées par les éléments suivants:

- Facture sociale (rubrique Remboursements, participations)	CHF 3,6 Mio
- Péréquation horizontale (rubrique Remboursements, participations)	CHF 2,6 Mio
- Réforme policière (rubrique Remboursements, participations)	CHF 0,3 Mio
- Autorités et personnel	CHF 1,0 Mio
- Biens, Services, Marchandises	CHF 1,6 Mio
- AISGE	CHF 0,8 Mio

Comptes 2021 - Revenus par Nature



88% des revenus par nature de CHF 12,5 Mio sont composés par les éléments suivants :

- Impôts	CHF 7,6 Mio
- Participation, remboursement collectivité public	CHF 1,0 Mio
- Taxes, émoluments et produits	CHF 1,2 Mio
- Revenu du patrimoine	CHF 1,2 Mio

Administration générale

Cette rubrique comprend les dépenses du Conseil Communal, de la Municipalité et de l'ensemble du personnel de l'administration. Les comptes 2021 sont inférieurs aux montants budgétisés, malgré une légère augmentation du temps de travail au greffe (10%). Cette baisse globale est principalement expliquée par une diminution des vacances ainsi que des frais de réceptions et manifestations. En effet, cette année 2021 reste impactée par le COVID19 qui a fait baisser le nombre d'événements festifs ainsi que le nombre de séances.

Finances

Le total des recettes fiscales ont été plus élevées que prévues avec des acomptes cantonaux (facture sociale, péréquation horizontale, etc.) basés sur les impôts 2019. Aucun problème de liquidité n'est à retenir pour cette année. La hausse des rentrées fiscales est principalement expliquée par une année exceptionnelle pour la part sur les gains immobiliers, qui se monte à CHF 1'066'158.-, ce qui est nettement supérieur à la valeur budgétée à CHF 204'100.- et la valeur de 2020 à CHF 258'777.- Cependant n'oublions pas que 50% de ces gains exceptionnels sont retournés au Canton au travers de la participation à la cohésion sociale.

Dans le courant de l'année, nous avons prélevé dans le compte « Fond de réserve pour débiteurs & provisions », une défalcation 2021 de CHF 122'378.34. Nous avons profité du bon résultat 2021 extraordinaire pour réapprovisionner ce fond et lui attribuer CHF 500'000.-. Ce fond de réserve est une provision pour pallier une demande de restituer des acomptes de contribuables fortunés qui verraient leur situation se modifier ou qui quitteraient notre Commune.

Ainsi, le compte « Fond de réserve pour débiteurs & provisions » (rubrique au bilan 9282.21) au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 1'142'127.94.

A noter que la provision obligatoire du risque sur nos contribuables en 2021, calculée par le Canton, s'élève à CHF 155'664.-.

Terrain, forêts, gravières, chalets et pâturages

Dans ces chapitres il est à retenir qu'une baisse de CHF 100'000.- est relié à la rubrique gravière. L'entreprise qui exploite cette gravière a suspendu ses activités sur Trélex, le temps d'installer sur leur site une étape de lavage automatisée. La Municipalité a néanmoins négocié une rentrée fixe sous forme d'acompte de CHF 200'000.- par année, pendant cette période d'arrêt.

Une vente d'un terrain en droit de superficie (DDP) sur St Cergue, mais en co-propriété avec St Cergue et Nyon, a été réalisée, et nous a rapporté CHF 99'600.-, montant qui a été directement attribué au « Fonds réserve investissement futurs », selon le Préavis 04/2012.

Un dépassement de CHF 40'020.10 concernant les frais d'entretien des chalets d'alpage et des pâturages, est expliqué par différentes réparations urgentes qui n'avaient pas été prévues au budget. A la Borsatte, une cuve d'eau ayant traversé le plancher, nous a contraint de refaire le plancher (CHF 9'850.-) et de remplacer les cuves (CHF 8'875.70). De plus une fuite de fumée de la cheminée de ce même chalet a dû être réparée (CHF 3'301.-).

A la Trélasse, une remise en conformité du tableau électrique (CHF 6'779.60) a dû être réalisé et un stop neige a été ajouté sur le toit pour des raisons de sécurité (CHF 3'749.-).

Au Vuarne, un déboisement de pâturage conséquent a été réalisé (CHF 5'923.50).

Bâtiments communaux

Les charges de cette rubrique ont été bien maîtrisés. Les revenus sont, par contre, en légère diminution par rapport au budget 2021, et sont la conséquence de la finalisation de la correction des décomptes chauffage des différents bâtiments de la Commune.

Péréquation

Les acomptes de péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale) de CHF 3,6 Mio et de la péréquation directe de CHF 2,4 Mio sont basés sur les rentrées fiscales 2019 de CHF 8,4 Mio. Le décompte provisoire de la péréquation indirecte et directe s'est finalement soldé à CHF 5,4 Mio, montant proche des acomptes 2021.

Conclusion

En dépit de cette deuxième année, encore impactée par le COVID19, qui a engendré des charges supplémentaires de CHF 41'903,54, la Municipalité se réjouit de cet excellent résultat des comptes 2021. Cet exercice a été rendu possible, d'une part par une bonne maîtrise des charges et de l'endettement, et d'autre part par les impôts sur gains immobiliers.

Ce bon résultat nous permet de continuer à travailler sur nos projets en cours en toute sérénité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis municipal N° 03/2022
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Décide
- d'accepter le préavis concernant les comptes 2021 tel que présenté
 - de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2021
 - d'accepter le rapport de gestion 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
L. Conti



Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 16 juin 2022.

Annexes :

- Comptes par ordre administratif et tableau comparatif
- Bilans comparés
- Tableau d'investissements
- Rapport de gestion 2021